

Je ne dispose plus de liquidités

● Relations avec les banquiers :

- Appels journaliers pour faire le point avant d'accepter les chèques qui se présentent
- Refus de payer les échéances
- Refus de payer les chèques
- Suppression des concours bancaires, fermeture du compte, déchéance du terme des emprunts

● Relations avec les fournisseurs :

- Refus de livraison
- Exercice du droit de revendication (clause de réserve de propriété)

● Relations avec les créanciers publics :

- Non paiement des précomptes
- Assignation en redressement judiciaire devant le Tribunal de Commerce
- Dénonciation du bail avec offre de renouvellement à des conditions financières impossibles